

Réunion du 20 octobre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN
- Procuration(s) : Monsieur Alfred BECKER ayant donné pouvoir à Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Olivier BITZ ayant donné pouvoir à Monsieur Serge OEHLER, Docteur Yves LE TALLEC ayant donné pouvoir à Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean MATHIA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER
- Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Freddy ZIMMERMANN

**N° CG/2014/44 - Actions sur les paysages - 2341  
Renouvellement pour la période 2014 -2016 de la convention  
relative à l'enfouissement des réseaux électriques et  
téléphoniques**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général décide :

- de poursuivre la politique départementale en faveur de l'environnement et du cadre de vie des collectivités publiques ainsi que l'engagement de la collectivité au regard des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, sous réserve du maintien de la compétence pour le Département et de l'inscription annuelle des crédits,
- de fixer le soutien financier du Département aux opérations éligibles, à 30% du coût HT des travaux retenus, dans la limite d'une enveloppe financière annuelle de 200.000€,
- de conventionner avec Electricité Réseau Distribution France, Electricité de Strasbourg, Orange, les Usines Municipales d'Erstein ainsi que les A.O.D.E., pour une durée de trois ans (du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016) pour la contribution à la mise en oeuvre d'un programme d'intégration paysagère des réseaux téléphoniques ou électriques basse ou haute tension de niveau A (20 000 V) existants sur un même site,
- de retenir les dépenses suivantes comme dépenses éligibles :
  - . les études de réaménagement des réseaux et des branchements
  - . les travaux de génie civil réalisés pour l'installation des nouveaux réseaux (hors coûts de réfection des chaussées)
  - . les travaux de câblage et de démontage des anciens réseaux et installations, effectués dans le périmètre des concessions, à l'exclusion de toute autre dépense engagée par les bénéficiaires (frais de publicité, indemnités de recours,...).

Les aides s'appliqueront au montant HT du coût des travaux,

- de retenir les trois critères suivants comme critères d'éligibilité des aides :
  - . intérêt architectural,
  - . insertion concomitante des réseaux,
  - . opportunité de voirie et coordination des travaux,
- de désigner les communes et groupements de communes comme bénéficiaires des aides,
- d'approuver la convention en annexe et d'autoriser le président à signer cette convention.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141020-lmc189200-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 24/10/14